

# *Lettre ouverte aux naturalistes*

## Gestion durable et préservation de la nature

par Louis AMANDIER

***Voici une lettre ouverte qui vient à point nommé, alors que l'association Forêt Méditerranéenne entame une réflexion sur les questions de biodiversité en lien avec les usages de la forêt, en vue de la préparation de sa 11<sup>e</sup> édition de Foresterranée. L'auteur s'exprime ici en tant que "forestier naturaliste professionnel", il donne son opinion sur un sujet qu'il trouve trop souvent reposer sur des propos non fondés. Nous espérons qu'il interpellera les lecteurs et suscitera des réactions.***

### **Contexte : un déni de la gestion forestière**

Un constat : de plus en plus, sous la pression de la mode du moment ou de courants d'opinion plus profonds, certains collègues naturalistes : opérateurs ou animateurs Natura 2000, chargés de mission "espaces naturels" de collectivités — voire fonctionnaires de services environnementaux — émettent des écrits et des discours qui me semblent en contradiction avec les exigences de la gestion durable forestière.

### **Le concept de gestion durable**

La gestion durable a été définie, au terme de plusieurs conférences internationales, notamment à Helsinki en 1993, comme "*gérance et utilisation des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial, et qu'elles ne causent pas préjudice à d'autres écosystèmes*". En France, la gestion durable est devenue le leitmotiv de la grande loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001.

Pour le forestier, il s'agit de veiller à la pérennité des forêts, c'est-à-dire à la bonne régénération naturelle, ou plus rarement artificielle, des forêts après une exploitation. La pratique des forestiers est, dans

notre pays, fondée sur un savoir-faire très ancien et, notamment, sur une longue tradition d'expérimentations scientifiques. Les personnels formés dans les Ecoles françaises d'ingénieurs et de techniciens reçoivent une formation solide et rigoureuse. Cette formation professionnelle générale est complétée par la prise en compte des spécificités régionales fondées sur les apports scientifiques des instituts de recherche (INRA, Cemagref, Universités...) ainsi que les acquis techniques des organismes de gestion tels que l'Office national des forêts (ONF), les Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) et structures associées.

Au sein de chaque grande Région, des documents-cadres précisent les modalités de la gestion forestière adaptées aux principaux types de peuplements pour assurer une gestion considérée comme durable. Il s'agit des Schémas et directives d'aménagement (SRA, DRA) de la forêt "publique" et des Schémas régionaux de gestion sylvicole (SRGS) de la forêt privée. Ces documents rédigés par des forestiers expérimentés, passent au crible des organismes de recherche et des experts, avant d'être validés par les ministères de tutelle. Ils ont alors force de loi et permettent de juger toute proposition de gestion au regard de son caractère "durable". C'est ainsi que les Plans simples de gestion (PSG) présentés par les propriétaires forestiers privés sont examinés par le Conseil de Centre du CRPF ; ils sont agréés s'ils sont conformes aux recommandations du SRGS et rejetés dans le cas contraire, ce qui empêche alors le propriétaire contrevenant de bénéficier de certains avantages fiscaux liés à la forêt.

**Photo 1 :**

La forêt de Tronçais, une des plus belles futaies de France.

En région méditerranéenne, en dehors de quelques stations très favorables, il ne sera jamais possible d'obtenir de si hautes futaies.

Photo ONF



## Une multifonctionnalité sous surveillance

Dans la longue définition de la gestion durable, il est bien reconnu que la forêt doit assurer plusieurs fonctions : production de bois, séquestration de carbone, biodiversité, chasse, accueil du public, qualité du paysage, etc. Certaines forêts sont spécialisées dans l'une de ces fonctions, mais beaucoup, surtout dans la région méditerranéenne, sont reconnues comme multifonctionnelles. Même si la production de bois n'est plus, en bien des lieux, considérée comme prioritaire, la gestion durable reste néanmoins un impératif défini et régi par le Code forestier. Le dialogue entre divers usagers de l'espace est souhaitable, des compromis sont quelque fois tolérables mais les gestionnaires forestiers, notamment les propriétaires, sont tenus de respecter les lois en vigueur.

## Quelques exemples de contradictions

### *Le débat taillis-futaie*

Dans un rapport préliminaire du document d'objectif (DOCOB) d'un site Natura 2000, figure au chapitre des habitats forestiers, de leur état de conservation et des menaces susceptibles de les atteindre, un tableau où il est écrit noir sur blanc, que le principal danger pour les forêts de Chêne pubescent, c'est l'exploitation forestière, à savoir la coupe rase de taillis !

Essayons de comprendre comment on en est arrivé là.

La première "strate" du raisonnement est une idée préconçue simpliste et manichéenne "*le taillis c'est moche ; la futaie c'est beau !*" ... et l'on compare mentalement les belles futaies de Tronçais ou Fontainebleau ou encore, plus près de nous, la vieille forêt de la Sainte Baume avec des arbres de plus de trente mètres de haut... avec les taillis ordinaires de Provence qui ne dépassent guère les dix mètres. Autant dire qu'il vaut mieux être riche et bien portant que pauvre et malade.

C'est ignorer qu'en dehors de quelques stations écologiques très favorables, il ne sera jamais possible d'obtenir de hautes futaies sous nos conditions méditerranéennes, même si on laisse vieillir le taillis.

Qu'observe-t-on sur le terrain ? En conditions sèches (majoritaires en Provence) les vieux taillis non exploités dépérissent ; ils manifestent des pertes de feuillage, des descentes de cimes et peuvent périr lors d'une sécheresse estivale un peu forte, car leur biomasse aérienne nécessite des ressources en eau que l'arbre ne peut plus trouver dans le sol. Dans ces conditions, des expérimentations récentes ont montré qu'ils cessent de fixer le carbone, rejetant même du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère. Par ailleurs, si l'on décide de couper ces arbres dépérissants, on n'est pas assuré d'obtenir des rejets en nombre et vigueur suffisants pour reconstituer les peuplements. Très bien, c'est alors que l'on pourra repartir sur une vraie futaie, à partir de semis naturels de glands ! C'est, en tous cas, ce que l'on trouve dans la plupart des manuels de foresterie, mais en Provence, cette régénération ne fonctionne pas ! C'est un constat issu de l'observation des forestiers et des mesures réalisées sur des placettes expérimentales. Diverses hypothèses peuvent être suggérées pour expliquer cette déficience et leur étude réclame des méthodes et des moyens dont seule la recherche forestière peut disposer. Le sujet a été maintes fois exposé ; nous espérons qu'il sera un jour étudié sérieusement. On observe des semis en quantité, mais les plants ne dépassent guère vingt centimètres de hauteur... Ils vivent quelques années et sont remplacés par d'autres qui en font autant.

C'est à partir de tels constats que le SRGS propose pour la gestion durable des chênaies une technique éprouvée qui est la coupe rase, dite coupe de rajeunissement, à un âge minimal d'une quarantaine d'années pour laisser le temps aux souches de constituer les réserves nécessaires à un bon démarrage des rejets qui ne tarderont pas à reconstituer un peuplement.

Le SRGS prévoit aussi, seulement dans les meilleures stations, la possibilité de la conversion en futaie au moyen d'éclaircies progressives ; le résultat est intéressant sur le plan esthétique, pour la promenade, peut-être aussi pour la biodiversité, mais à long terme, le gestionnaire arrivera dans une impasse lorsqu'il faudra renouveler le peuplement. Certes le Chêne est très longévif et le problème ne se posera que bien plus tard. Faute de régénération naturelle, il faudra replanter... mais la technique d'implantation des feuillus est loin d'être éprouvée ! Il est plus facile de planter des résineux pionniers,



mais le résineux est un "mal aimé"... Nous nous éloignons quelque peu de l'objectif recherché qui est la gestion durable...

Cette première strate de raisonnement pêche par ignorance technique, erreur bien vénielle pour le grand public... mais moins pardonnable pour des "spécialistes" de la nature.

Si l'on creuse encore un peu, on accède à une deuxième "strate" de raisonnement plus

**Photo 2 :**

Les forestiers du CRPF conduisent des essais de sylviculture pour comprendre, à moyen terme, l'évolution des forêts et l'effet des traitements pratiqués (éclaircies), pour obtenir des références régionales. Ici, un vieux taillis de Chêne vert dans le massif des Alpilles.

*Photo L. Amandier*



**Photo 3 :**

Vieille forêt de la Sainte Baume : haute futaie avec sous-bois bien développé d'If et de Buis et strate herbacée floristiquement très riche. La conjugaison d'une histoire particulière avec une station écologique exceptionnelle, explique la présence d'une telle forêt en Provence.

Hélas, la plupart des taillis régionaux ne pourront jamais atteindre ce stade. Sur les stations sèches, leur vieillissement entraînera inéluctablement leur dépérissement et une grande incertitude sur leur régénération... le contraire d'une gestion durable !

*Photo L.A.*

philosophique. La plupart des gens sont très attachés à la propriété privée de leur appartement, de leur voiture, de leur parcelle de terrain agricole, etc., ce qui est, somme toute, bien normal et même inscrit à l'article premier de la constitution de notre pays ; mais quand il s'agit de l'espace dit naturel, ils adoptent une vision collectiviste quelque peu anachronique.

Certes, le paysage appartient à tout le monde... mais pas la forêt ! Il existe en France un cadastre, avec des propriétaires fonciers qui ont des droits et des devoirs, mais la plupart de nos contemporains ont du mal à croire que les trois quart des forêts françaises appartiennent à des particuliers ! Cette forêt n'est généralement pas abandonnée là où les conditions économiques permettent une gestion normale. Quelquefois même, les propriétaires peuvent tirer un peu d'argent à partir de la vente de coupes de bois à des exploitants forestiers ! Ce qui heurte la sensibilité de certains, moins choqués par les excès des spéculateurs boursiers, que par ces atteintes sacrilèges à la Nature ! Argent sale contre Nature propre ! Couper des arbres, c'est un carnage. La parcelle coupée ou même seulement éclaircie, ressemble à un champ de bataille. Il y a des rémanents au sol que les propriétaires coupables ne veulent pas "nettoyer" ! C'est oublier que le produit des ventes ne permet pas de financer une telle opération et qu'un éventuel broyage ne peut se justifier qu'en cas de risque avéré de départ d'incendie... C'est ignorer que la présence de broussailles en sous-bois, avec épisodiquement des apports de rémanents, de branches et de bois mort, est souhaitable pour le bon fonctionnement écologique de la forêt, pour la régénération naturelle, pour offrir des habitats à la faune, etc.

Si l'on creuse encore un peu, on atteint une troisième "strate" : les motivations spirituelles, métaphysiques, la "vision du monde" des individus. La vieille injonction judéo-chrétienne issue de la Genèse, à savoir l'homme placé à la tête de la Création avec le devoir de l'administrer et de la gérer, a fait place depuis le siècle des Lumières et, surtout depuis Darwin, à l'idée que l'homme n'est que le produit d'une évolution aléatoire à partir de grands singes et que finalement, il n'a pas de statut particulier qui lui conférerait une quelconque légitimité pour dominer sur la Nature ! Nature avec un grand N qui dans son immanence, remplace complètement le Créateur transcendant.

L'espèce humaine serait en train de pulluler sur la terre ce qui entraînerait beaucoup de dommages pour la planète ; il serait aberrant de contrecarrer les mécanismes régulateurs que sont les famines, les épidémies, etc. Cette idéologie malthusienne appelée *deep ecology* aux USA suggère qu'il faudrait éliminer l'excédent de population. Le problème serait alors de décider qui ! Pas nous bien sûr, mais les "autres" ! Nous, les instruits, les nantis, pourrions alors profiter de la nature, parcourir les Parcs Nationaux avec des jumelles pour apercevoir la grande faune préservée... les autres n'auraient qu'à se débrouiller tout seuls — à défaut de formules plus expéditives.

La naturalité devient alors un cheval de bataille ; il faudrait interdire toute exploitation sur de grands espaces... mais qui se préoccupe des droits des propriétaires ? Par principe, il convient de s'opposer à toute intervention humaine pour laisser faire la Nature.

Attention, les forestiers eux-mêmes, tout comme les naturalistes déplorent la rareté des forêts naturelles dans nos pays d'anciennes civilisations et ils sont les premiers à rechercher et à préserver les vieilles forêts quand elles existent, pour des motifs d'observation scientifique de la sylvigénèse, de l'évolution de la biodiversité, etc. Mais de là à s'opposer à la gestion forestière ordinaire sur de vastes territoires, il y a un grand fossé !

## **La controverse sur les essences exotiques**

C'est encore un domaine où naturalistes et forestiers s'opposent assez souvent. Certes, il convient d'être particulièrement prudent avant d'introduire dans l'écosystème des éléments étrangers, surtout lorsqu'ils sont fortement structurants comme les arbres. L'Ailante ou même le Robinier sont souvent considérés comme des "pestes végétales" dans la mesure où ils peuvent devenir envahissants.

Le Robinier produit un bois recherché pour les piquets et échelas ; mais aussi, s'il est conduit en petites futaies, du bois d'œuvre résistant naturellement aux intempéries, susceptible de remplacer dans ses usages, le teck venu de l'autre bout du monde. Par ailleurs, sous son couvert, les essences dryades du lieu trouvent souvent des conditions favorables pour s'implanter. Est-il un ennemi à éradiquer ou une opportunité à bien gérer ?

Beaucoup d'introductions anciennes ou plus récentes doivent être considérées comme des succès incontestables. Par exemple, le Pin noir d'Autriche, largement utilisé en restauration des terrains de montagne (RTM) a fait reculer l'érosion dans les grands massifs des Alpes-du-Sud. Le Cèdre de l'Atlas s'adapte fort bien aux basses montagnes de l'arrière-pays méditerranéen ; il se régénère naturellement et forme des forêts reconnues pour leur beauté, leur biodiversité, etc., tout en produisant un bois de belle qualité.

Le fait de savoir que le Cèdre était présent dans nos pays avant la dernière glaciation n'émeut pas certains hyper-conservateurs qui prétendent détenir la vérité : l'état des lieux d'aujourd'hui est pour eux une réalité immuable ; qu'importe si, dans le Quaternaire, se soient succédé plusieurs types de climats ou encore que le changement climatique en cours bouleverse, à terme, les équilibres actuels et condamne, à moyenne échéance, des essences locales telles que le Pin sylvestre — qui, depuis quelques années, a cessé de se régénérer par semis...

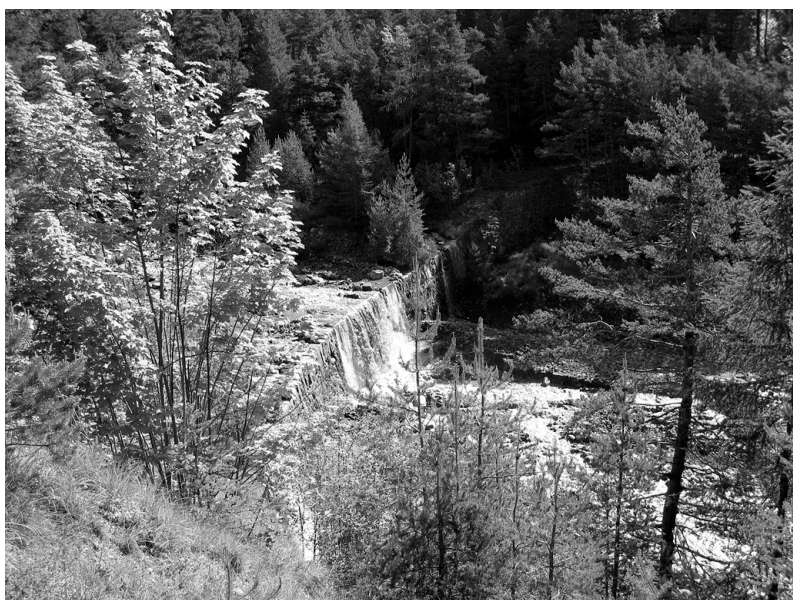
L'introduction de Sapins méditerranéens plus résistants aux sécheresses que le Sapin pectiné local et susceptibles de s'hybrider avec ce dernier, est vue comme une "pollution" génétique intolérable par certains naturalistes, mais la plupart des gestionnaires sont convaincus qu'une introgression n'est pas à craindre, mais plutôt à souhaiter pour maintenir des Sapins dans notre région. Est-il socialement et économiquement soutenable de se priver d'une telle solution ?

Certes, il est admis d'interdire de planter de telles espèces dans quelques rares sanctuaires de nature presque vierge ou encore au sein d'habitats dits d'intérêt communautaire, en référence à Natura 2000, mais la plupart des DOCOB manifestent le plus grand ostracisme envers ces "étrangers", en proscrivant leur usage sur des périmètres très vastes.

## L'entretien des forêts

Bien de nos contemporains reprochent aux forestiers en général de ne pas entretenir les forêts, surtout dans un contexte d'actualité des incendies.

D'une part, ils ignorent souvent qu'une forêt est un milieu naturel, structuré selon les lois de la nature, avec des broussailles, et



même des épines, qui font partie intégrante des écosystèmes et sont nécessaires à leur fonctionnement. D'autre part, ils n'imaginent pas le coût faramineux d'un broyage mécanique des sous-bois forestiers (plus de 1000 euros/ha pour donner un ordre de grandeur). Sont-ils prêts, en tant que contribuables, à financer de telles dépenses que les propriétaires ne peuvent jamais assumer compte tenu de la faiblesse des revenus issus de la forêt ? D'autant plus que la dépense doit être, dans la plupart des cas, périodiquement renouvelée car la végétation coupée repousse et doit être à nouveau broyée quelques années après...

Ce "nettoyage" des forêts est souvent associé ou même confondu avec l'entretien des coupures à objectif de DFCI (défense des forêts contre l'incendie). Ces dernières sont établies par des Collectivités, en fonction de plans mûrement réfléchis — dans notre région, les PIDAF (plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier) — pour maximiser le rapport efficacité/coût. Dans les massifs à risque, la superficie de tels ouvrages ne dépasse pas 5 à 8% de la surface forestière. L'entretien périodique y est bien une obligation fonctionnelle pour maintenir leur efficacité en cas de sinistre.

L'entretien des forêts est aussi quelquefois assimilé aux OLB (obligations légales de débroussaillage) dans un rayon de 50 ou 100 m autour des habitations ou en bande le long des voies de circulation. Là encore, la prévention des incendies ne doit pas être confondue avec la gestion forestière banale.

### Photo 4 :

Un exemple d'introduction réussie : le Pin noir d'Autriche a permis de lutter efficacement contre l'érosion dans les Alpes du Sud, ici le Riou Bourdoux.

Photo DA

## Conclusion : un dialogue plus que jamais nécessaire

Dans un pays démocratique et laïc, chacun a le droit d'avoir son opinion, à la condition de ne pas l'imposer à son voisin. Le respect des lois est une obligation pour tous, et le Code forestier ne fait pas exception. La société évolue ; une majorité d'opinion peut même changer les lois civiles, mais les lois de la nature sont assez immuables. Les ignorer peut coûter fort cher dans bien des cas ! Comment remplacer, à terme, les milliers d'hectares de Chêne blanc de Provence si on ne peut les régénérer par coupe rase et si la futaie ne veut pas s'installer ?

Les forestiers ne sont pas des démiurges ; beaucoup de leurs questions sont encore sans réponse, mais ils ont reçu une formation leur permettant de chercher à les résoudre ; ceux qui ont acquis une expérience de terrain se réjouissent de la partager avec d'autres naturalistes dans un dialogue ouvert et constructif, entre adultes responsables et de bonne volonté. Les naturalistes fraîchement émoulus de certaines écoles ou universités,

où l'écologie forestière concrète est malheureusement rarement enseignée, auraient avantage à se rapprocher des forestiers. Des occasions et des structures appropriées existent pour cela ; citons dans notre région, l'association Forêt Méditerranéenne dont la raison d'être est de rapprocher tous les professionnels ou amateurs de la forêt dans le plus grand éclectisme. Colloques, rencontres, tournées sur le terrain sont le bon moyen d'acquérir ces connaissances peu disponibles dans la littérature. La consultation de sites internet est aussi possible pour ceux qui veulent aller plus loin dans leur documentation. La plupart des articles de la revue *Forêt Méditerranéenne* sont à présent à portée d'un clic de souris.

Avec de telles possibilités, l'ignorance pourra être de moins en moins évoquée et, espérons-le, de telles contre-vérités ne fleuriront plus aussi fréquemment dans les conversations, les reportages, les rapports et ouvrages concernant l'environnement et la forêt.

L.A.

## Résumé

La demande sociale nouvelle vis-à-vis de la nature et de la forêt en particulier, s'exprime de la part du grand public comme de celle des spécialistes naturalistes, par des opinions parfois contradictoires avec celles des forestiers, héritiers d'une longue tradition et d'un savoir-faire éprouvé. Certes, la remise en cause des idées acquises est un facteur de progrès incontestable, mais seulement si chacun fait un pas en direction de l'autre. L'association "Forêt Méditerranéenne" par son éclectisme et par une expérience acquise en plus de trente ans, est un lieu privilégié pour confronter les opinions et s'enrichir mutuellement en partageant les savoirs.

## Summary

### Open letter to naturalists - Sustainable management and the conservation of nature

Society's expectations concerning nature, and forests in particular, as expressed by the general public as well as by expert naturalists, are sometimes in opposition to those of foresters who are the inheritors of a long-standing tradition of well-tested skills and know-how. Obviously, challenging received wisdom is an undoubted factor in furthering progress –but only if each person makes a step towards others involved. The French association "Forêt Méditerranéenne", through its more than thirty years of accumulated and wide-ranging experience, has become a recognised platform where opinions can be confronted with those of others and knowledge shared with a resulting overall enrichment to the mutual benefit of all.

## Riassunto

### Lettera aperta ai naturalisti - Gestione sostenibile e preservazione della natura

La domanda sociale recente di fronte alla natura e alla foresta in particolare, si esprime dalla parte del grosso pubblico come da quella degli specialisti naturalisti, da opinioni talvolta contraddittorie con quella dei forestali, eredi di una lunga tradizione e di una destrezza provata. Certo, tirare in ballo di nuovo le idee acquisite, è fattore di progresso incontestabile, ma soltanto se ognuno fa un passo in direzione dell'altro. L'associazione « Forêt Méditerranéenne » dal suo eclettismo e da una esperienza acquisita in più di trent'anni, è un luogo privilegiato per confrontare le opinioni e arricchirsi mutualmente dividendo i saperi.